

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



Décision n° 0386/MFB/DGTCP/DSDI du 29 JUIL 2024
portant désignation des Délégués du Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 relative au Code de transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 2014-453 du 05 août 2014 portant statut du District Autonome d'Abidjan ;
- Vu la loi n° 2014-454 du 05 août 2014 portant statut du District Autonome de Yamoussoukro ;
- Vu le décret n° 2021-276 du 09 juin 2021 portant création de douze Districts Autonomes ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu l'arrêté n° 427/MPMEF/DGTCP/DEMO du 19 août 2013 portant détermination des Circonscriptions Financières de l'Etat ;
- Vu la décision n° 00323/MFB/DGTCP/DSDI du 11 juillet 2024 portant création, organisation et fonctionnement des Délégations du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Sont désignées, en qualité de Délégués du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, les personnes dont les noms, prénoms et références suivent :

1. **Délégué d'Abidjan :** Madame PREGNON FRANÇOISE LEBAILLY Epouse SAKO, Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 252 122 Y ;
2. **Délégué du Bas-Sassandra :** Monsieur DJOBO DAGO JEAN PASCAL, Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 246 713 A ;
3. **Délégué de la Comoé :** Madame BODJILAYE ABIBOU Épouse BAMBA, Administrateur des Services Financiers, Matricule 151 229 E ;
4. **Délégué du Denguélé :** Monsieur KANTE KASSIM, Administrateur Principal des Services Financiers, Matricule 231 777 B ;
5. **Délégué du Gôh-Djiboua :** Monsieur GBA NESSON YVES, Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 245 181 V ;
6. **Délégué des Lagunes :** Madame BEDA MONEY BEATRICE Épouse KOUAME, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 245 184 Y ;
7. **Délégué des Montagnes :** Monsieur MABEA LETOUA HUBERT, Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 231 796 X ;
8. **Délégué du Sassandra-Marahoué :** Monsieur SIBO AQUILLAS LAURENT, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 256 197 Y ;
9. **Délégué des Savanes :** Monsieur LOUA ZINGBE HONORAT, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 245 179 J ;
10. **Délégué de la Vallée du Bandama :** Monsieur KOUADIO KOFFI GERARD, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 246 707 M ;
11. **Délégué du Woroba :** Monsieur KAKO OUMPEUBO MATHIEU, Administrateur Général des Services Financiers, 253 406 F ;

12. **Délégué de Yamoussoukro et des Lacs** : Monsieur BONI EMILE MEDARD, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 252 116 S ;

13. **Délégué du Zanzan** : Monsieur GOLI BERTRAND, Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 236 033 J.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 29 JUIL 2024

Ampliations :

- Direction Générale	1
- Tous les services	1
- Intéressés	13
- DDA	1



AHOSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
des Trésor et de la Comptabilité Publique